

QuÃ©bec faillit Ã protÃ©ger les milieux humides et Ã compenser leur perte

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
May 2023

Faute d'un suivi suffisamment rigoureux de la destruction des milieux humides et hydriques au QuÃ©bec, le ministÃ"re de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) compromet la rÃ©alisation de son objectif d'aucune perte nette, selon la commissaire au dÃ©veloppement durable.

Bien qu'il se soit dotÃ© d'une loi en juin 2017 pour freiner la destruction de milieux humides et s'assurer de compenser leur perte, le gouvernement du QuÃ©bec manque de rigueur quand vient le temps d'appliquer les mesures qu'il a fixÃ©es. Dans son rapport dÃ©posÃ© le 26 avril, la commissaire au dÃ©veloppement durable, Janique Lambert, a repÃ©rÃ© plusieurs lacunes qui plombent la stratÃ©gie de protection de ces milieux et menacent l'objectif au cœur de cette loi : le zÃ©ro perte nette. Afin de protÃ©ger ces Ã©cosystÃ"mes, les municipalitÃ©s rÃ©gionales de comtÃ© (MRC) Ã©laborent des plans rÃ©gionaux qui dÃ©taillent les moyens mis en œuvre pour conserver les milieux humides et hydriques sur leur territoire. Il revient ensuite au ministÃ"re de l'Environnement de les approuver. Or, d'importants retards ont Ã©tÃ© constatÃ©s l'annÃ©e derniÃ"re Ã l'approche de la date butoir. AppelÃ©es Ã dÃ©poser leurs plans au 16 juin 2022, la majeure partie des MRC avaient demandÃ© de reporter l'Ã©chÃ©ance Ã l'Ã©tÃ© 2023. "Non seulement il y a un retard dans le dÃ©pÃ´t de plusieurs plans rÃ©gionaux des milieux humides et hydriques, et consÃ©quemment dans leur mise en œuvre, mais le MELCCFP n'a [lui-mÃªme] prÃ©vu aucun suivi de cette mise en œuvre d'ici 2033", dÃ©nonce le rapport. Aux diverses lacunes s'ajoute l'inefficacitÃ© du ministÃ"re Ã assurer la compensation des milieux humides qui sont dÃ©truits dans la province.

Au cours des 10 derniÃ"res annÃ©es, le ministÃ"re de l'Environnement a autorisÃ© la destruction de 56 326 480 m2 de milieux humides et hydriques, avant l'entrÃ©e en vigueur de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Depuis son adoption en 2017, le gouvernement a permis la destruction de 14 909 159 m2 de milieux humides, dont 5 830 047 m2 ont Ã©tÃ© compensÃ©s.

ValÃ©rie Boisclair -Ã Radio-Canada